

## Communiqué de presse

### COVIAL cède EDENYS aux Saladelles et à la SICA Les Vergers de Mauguio

**LAMY LEXEL : conseil du cédant**

La coopérative agricole COVIAL a cédé la société EDENYS (à hauteur de 85% du capital) à l'EARL les Saladelles et la SICA Les Vergers de Mauguio.

Covial, coopérative de fruits bio et de pommes basée à Nîmes, était propriétaire à 100% de la société Edenys, qui agissait pour son compte en tant que metteur en marché, notamment pour la marque PINK LADY.

Après avoir participé à l'élaboration des contrats de licence de distribution, par Aurélie Dantzikian, le cabinet LAMY LEXEL (Michel Masoëro, avocat associé, Aurore Huet, avocat, et Claire Curatolo, assistante juridique) a accompagné Covial dans son opération de cession : détermination de la valorisation de la société, rédaction des actes juridiques, protocole et acte de cession, garantie d'actif/passif.

Des clauses particulières ont entourées cette cession, conforme à la volonté de Covial visant à conserver 15% du capital d'Edenys. Ainsi, Covial a pu confier à titre exclusif à Edenys la commercialisation des pommes dites conventionnelles ainsi que les pommes dites « BIO » labellisées « Club », « Ariane », « Pink Lady » ou « Sundowner » à compter de la date de cession.

Dans cette opération, le cabinet LAMY LEXEL agissait en tant que conseil du cédant et l'acquéreur était accompagné par CER France.

La signature du contrat de cession a été établie au mois de juillet 2010.

**LAMY LEXEL Avocats Associés**  
91, cours Lafayette – 69006 Lyon  
04 72 74 53 00  
38 rue de Courcelles – 75008 Paris  
01 55 27 24 00

Contact Presse :  
Cécilia JANNODET  
[cjannodet@lamy-lexel.com](mailto:cjannodet@lamy-lexel.com)  
04 72 74 53 06